



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 71644

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la relance du processus de paix israélo-palestinien. La presse israélienne a récemment évoqué un nouveau plan de paix de Washington comprenant des lettres de garantie aux palestiniens et prévoyant un délai limite de deux ans pour la négociation. Il lui demande s'il est réellement convaincu que la collaboration entre Américains et Européens peut réussir à faire avancer et aboutir ce processus de paix.

Texte de la réponse

La France est préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix. Le statu quo est intenable et ne peut qu'accroître les frustrations et le risque d'une nouvelle poussée de violence sur le terrain. Un règlement juste et durable du conflit, au prix de concessions de part et d'autre, est dans l'intérêt de la région. Il faut donc, en dépit des difficultés, qu'Israéliens et Palestiniens parviennent à un règlement complet, qui ne peut résulter que de la négociation. La relance urgente de pourparlers de paix doit être notre objectif prioritaire. C'est pourquoi la France a considéré qu'il convenait d'agir pour ouvrir une perspective crédible de relance du processus de paix avant septembre, afin d'éviter les risques de polarisation et de blocage liés à une démarche palestinienne à l'ONU. C'était tout le sens de l'initiative que le ministre d'État a présentée au Président Abbas et au Premier ministre Netanyahu lors de son récent déplacement dans la région. Notre initiative visait à proposer une reprise des négociations, sur la base de paramètres clairs et équilibrés, reflétant à la fois les positions de l'Union européenne et celles exprimées par le Président Obama dans son discours du 19 mai. Cette initiative a été acceptée par Mahmoud Abbas, mais Benyamin Netanyahu n'a pas encore fait connaître sa réponse. Nous restons en contact régulier avec l'administration américaine et avec nos partenaires de l'Union européenne. Nous avons ensuite déployé d'intenses efforts auprès des membres du Quartet pour favoriser l'adoption d'une déclaration précise et équilibrée, inspirée des paramètres que nous avons proposés et en accord avec nos partenaires européens et la Haute Représentante pour l'Union européenne. Les membres du Quartet n'ont malheureusement pas pu aboutir à l'adoption d'une telle déclaration, le 11 juillet. Nous comprenons que les consultations se poursuivent. Les positions européennes sont fortes, ce dont nous devons nous réjouir. La reprise des négociations est nécessaire pour préserver et mettre en oeuvre la solution à deux États, dans les meilleures conditions et dans l'esprit de notre initiative. Les propositions françaises pour une relance du dialogue restent sur la table. La France reste disposée à accueillir, à Paris, une conférence internationale des donateurs, si celle-ci se tient dans le contexte d'une reprise des négociations. Si une relance du processus de paix n'intervenait pas d'ici septembre, la France prendrait ses responsabilités aux Nations unies sur la question de l'État de Palestine.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71644

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 février 2010, page 1532

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8735